

Émission : 06-10-2020

Mise à jour : 07-04-2022

Directive ministérielle DGPPFC-044.REV2

Catégorie(s) :
 ✓ Milieu carcéral
 ✓ Gradation des mesures
 ✓ Prévention et contrôle des infections

DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL
 « Mesures de prévention et de protection (COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec »

Mise à jour de la directive DGPPFC-044.REV1 émise le 11 janvier 2022

Expéditeur :	Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC)
---------------------	--



Destinataires :	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les CISSS et CIUSSS ayant sous leur responsabilité des services de santé et services sociaux offerts en établissement de détention provincial. - Ministère de la Sécurité publique/ Direction générale des services correctionnels / Tous les établissements de détentions provinciaux.
------------------------	---

Directive	
Objet :	<p>Cette directive présente la mise à jour des « Mesures de prévention et de protection (COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec », mesures applicables dans tous les établissements de détention provinciaux.</p> <p>Cette mise à jour vise principalement à présenter l'assouplissement des mesures applicables en milieu carcéral ainsi que dans les services professionnels correctionnels (externe). Notamment, les isolements sous forme de « bulle », la notion d'établissement en éclosion versus secteur en éclosion, que la clarification des trajectoires lors des admissions/réadmissions, des transferts inter établissements ainsi que de la levée des isolements.</p> <p>Il demeure important d'assurer une application rigoureuse des mesures de prévention et de contrôle des infections afin de limiter la propagation du virus</p>
Mesures à implanter :	<p>La mesure à déployer (voir fichier joint):</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesures de prévention et de protection (COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources	
Notes importantes : Ces directives ont été élaborées en collaboration avec la Direction générale des Services correctionnels (DGSC) du ministère de la Sécurité publique (MSP).	
Direction ou service ressource :	Direction des services en dépendance et en itinérance (Responsable des services de santé et des services sociaux offerts en milieu carcéral provincial)
Documents annexés :	✓ Mesures de prévention et de protection (COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec

Émission :	06-10-2020
------------	------------

Mise à jour :	07-04-2022
---------------	------------

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par

La sous-ministre adjointe
Dominique Breton

Lu et approuvé par

La sous-ministre
Dominique Savoie